



Le mot du Président

Le Pays des Vosges Saônoises a débuté les études liées à l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale en février 2017. L'année est consacrée à la réalisation du diagnostic prospectif et de l'état initial de l'environnement (diagnostic environnemental). Pour mener à bien cette mission, 2 bureaux d'études ont été désignés : Economie, Aménagement et Urbanisme (E.A.U.) et L'Atelier des Territoires.



Le SCOT ne réglemente pas les pratiques agricoles mais oriente, via les documents d'urbanisme locaux, les possibilités de construction et les trames naturelles.

Des actions de concertation et d'association de la population et des acteurs du territoire sont engagées à l'image de la réunion de lancement du SCOT qui s'est tenue le 27 mars dernier ou de l'atelier « agriculture » du 18 mai 2017.

Un dossier de concertation est à disposition de la population et des différents partenaires au siège du Pays des Vosges Saônoises, ainsi que dans chaque Communauté de Communes (Haute-Comté, Mille Etangs, Pays de Luxeuil, Pays de Lure, Pays de Villersexel, Rahin et Chérimont). Un registre attend vos contributions, remarques et observations sur le projet en cours.

Je compte sur votre mobilisation !

Thierry BORDOT

**Président du PETR
du Pays des Vosges Saônoises
Maire de Saint-Loup-sur-Semouse**

L'actualité du SCOT du Pays des Vosges Saônoises

Numéro 3 – Spécial agriculture
Juillet 2017

Atelier thématique « agriculture »

Le 18 mai 2017, le Pays des Vosges Saônoises a convié un certain nombre de partenaires institutionnels (DREAL, DDT, Chambre d'Agriculture, Conservatoire des Espaces Naturels, ...) et d'acteurs du territoire (agriculteurs, représentants du monde agricole, élus et techniciens des communes et communautés de communes, ...) pour participer à un atelier dédié à la thématique agricole.

12 élus, 12 agriculteurs et 17 institutionnels ont répondu présents **afin d'échanger sur des éléments de diagnostic, les enjeux et la question de la valeur des terres agricoles.**



Pour mémoire, le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification stratégique qui définit les grandes orientations d'aménagement sur un territoire. Il peut traiter de toute question qui a un lien avec l'espace.

Une prochaine étape sera organisée au second semestre 2017 avec des **propositions concrètes d'orientations sur le thème de l'agriculture**. Vous y serez les bienvenus, avec vos remarques et vos propositions, afin que la construction du SCOT du Pays des Vosges Saônoises se réalise en partenariat le plus étroit possible avec la population et les acteurs du territoire, et que nous répondions au mieux à vos attentes.

Les chiffres clefs de l'agriculture sur le Pays des Vosges Saônoises en 2010

774 exploitations
 42 300 ha de surface agricole utile
 47 000 équivalents vaches
 1 AOC, 2 AOP, 4 IGP, 1 label rouge et des productions spécifiques
 3 réseaux de vente en circuits courts
 780 ha de terres artificialisées en 10 ans

Une modification des structures d'exploitation entre 2000 et 2010

La population active agricole diminue (-27%).

La régression du nombre d'exploitations (-30%) conjuguée à la moindre diminution de la SAU (-3%) conduit les agriculteurs à avoir des exploitations de plus grande taille et favorise leur regroupement sous forme sociétaire, ainsi que l'augmentation du nombre de salariés permanents.

Une agriculture traditionnelle d'élevage



Traitement E.A.U.



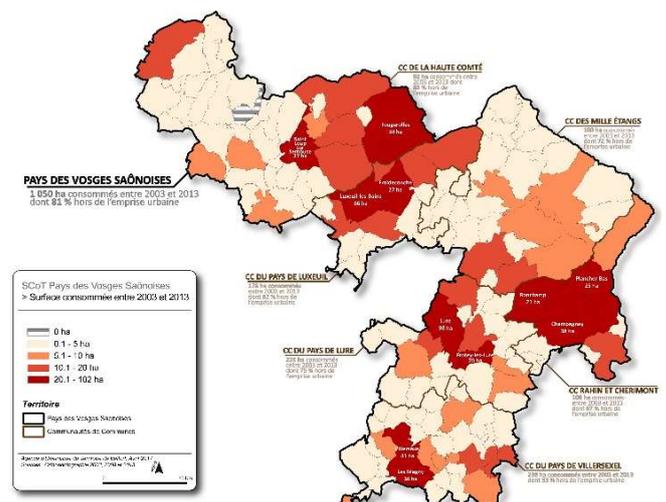
Concernant les orientations économiques, l'élevage bovin mixte a fortement diminué entre 2000 et 2010 (-40%) au profit de l'élevage bovin laitier (+21%), mais également de la polyculture – polyélevage (+50%).

Surface artificialisée par commune entre 2003 et 2013

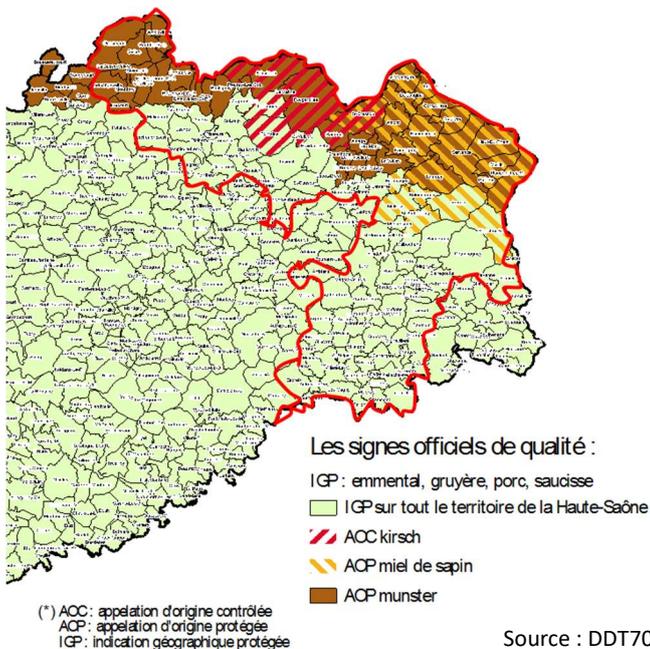
Le SCOT devra fixer des objectifs de modération de la consommation foncière, conformément à la législation en vigueur.

Pour cela, une étude a été confiée à l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort qui a repéré par photo-interprétation l'artificialisation du sol sur la période 2003 – 2013.

En 10 ans, 780 ha de terres agricoles ont été artificialisés sur le territoire au bénéfice de l'activité et de l'habitat mais également de grands équipements d'infrastructures (2x2 voies, LGV notamment).



Une agriculture de qualité



Perspectives de diversification : les circuits-courts

Le développement de la commercialisation en circuits courts (1 intermédiaire maximum entre producteur et consommateur), sur la ferme, sur les marchés ou organisée en réseaux, contribue à l'amélioration de la compréhension de l'agriculture par les consommateurs.

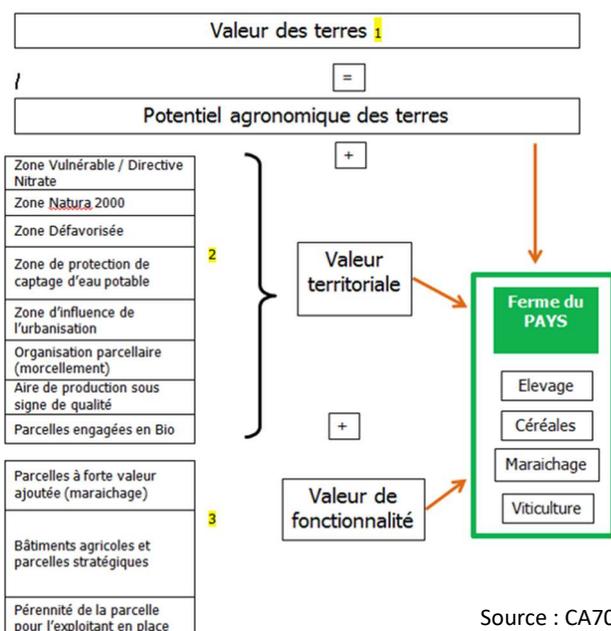
L'investissement des collectivités territoriales (cuisines centrales, plateforme agrilocal, outils de transformation collectifs) est l'occasion pour les élus d'accompagner ces producteurs dans la recherche de plus-value économique et environnementale sur leurs exploitations.



Premiers enjeux

Préserver des espaces agricoles

- Protection au regard du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
- Détermination de la sensibilité des espaces
- Analyse de la valeur des terres :



Garantir le fonctionnement de l'activité agricole

- Ne pas fragiliser les exploitations (lien urbanisation)
- Eviter le morcellement
- Urbaniser sans nuire à l'activité agricole
- Protéger les sièges d'exploitation
- Favoriser la continuité (protection des chemins ruraux)
- Veiller à l'accessibilité : circulation des engins agricoles, aménagements de centre-bourg, ...
- Limiter les conflits d'usage
- Favoriser un modèle agricole durable (lien agriculture et biodiversité)
- Garantir la continuité des milieux.

Encourager la diversification

- Agritourisme
- Energie photovoltaïque
- Méthanisation (3 sites potentiels en Haute-Comté : Fougerolles, Vauvillers et Conflans sur Lanterne)
- Promotion d'une agriculture durable, qualité, circuits-courts, valorisation des produits, transformation sur place, ...

Permettre l'implantation ou l'extension de bâtiments nécessaires à l'exploitation

- Fixation de règles relatives à leur implantation, hauteur, emprise, densité...

Ne pas opposer agriculture et environnement

L'agriculture participe

- à la préservation de la biodiversité
- à la préservation et à la restauration de la trame verte et bleue.

L'agriculture durable cherche à réduire les impacts par l'intermédiaire de :

- bandes enherbées le long des ruisseaux
- mesures agri-environnementales
- contrats Natura 2000.

Pistes opérationnelles

- « Sanctuariser » en zone de montagne les parcelles agricoles de plaine facilement mécanisables
- Protéger les zones où sont localisées des productions agricoles de qualité
- Protéger les sites d'exploitations agricoles pour qu'ils puissent se développer
- Sauvegarder une enveloppe foncière locale permettant l'essor de productions à forte valeur ajoutée
- Préserver les parcelles à fort potentiel agronomique
- Intégrer les thématiques du déplacement des engins agricoles dans les projets d'aménagements.

Rappel : Les grandes étapes du projet à venir

2017	Diagnostic
X	Sélection des prestataires
En cours	Elaboration du diagnostic socio-économique
En cours	Elaboration de l'état initial de l'environnement
X	Bilan de la consommation foncière sur 10 ans
	Définitions des enjeux du territoire, analyse de la valeur des terres agricoles, définition du projet politique du territoire

1 ^{er} semestre 2018	Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
	Définition de la stratégie politique d'aménagement et de développement des élus
	Débat sur les orientations générales du PADD en Comité syndical

2 ^{ème} semestre 2018	Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)
	Traduction réglementaire du PADD en prescriptions et recommandations

2019	Phase préalable à l'approbation
	Finalisation du dossier de SCOT
	Bilan de la concertation et arrêt du projet
	Enquête publique

1 ^{er} trimestre 2020	Approbation du SCOT
--------------------------------	---------------------



Document d'information réalisé avec la participation de la Chambre d'Agriculture de Haute-Saône

Pour plus de renseignements :

Florence GUILLON

Chargée de mission SCOT

PETR du Pays des Vosges Saônoises

Tél. : 03.84.30.10.11

Mail : scot@pays-vosges-saonoises.fr

